



ANNEXE 25

Nos références à rappeler : URB/874.1-24.030

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le terrain concerné est situé à 1470 Bousval, Drève de Limauges 13B et cadastré division 3, section B n°122P.

Le projet consiste au **remaniement du sol aux abords d'une habitation** et présente les caractéristiques suivantes :

- Modification de l'aire de stationnement ;
- Modification du relief du sol du jardin avec création de murs de soutènement ;
- Abattage de deux arbres.

Le projet est soumis à « annonce de projet » pour le motif suivant : application de l'art. D.IV.40 du CoDT : les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux permis d'urbanisation.

Le projet s'écarte des prescriptions du permis d'urbanisation en ce qui concerne le placement de murs de soutènement d'une hauteur supérieure à 50 cm.

## Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal, du 07 mai 2024 au 24 mai 2024

- soit par courrier ordinaire daté et signé (Espace 2000, n°3 à 1470 Genappe),
- soit par courriel identifié et daté (info@genappe.be),
- soit par télécopie datée et signée (067/79.42.47).

Le dossier peut être consulté <u>UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS</u>, à partir du 2 mai 2024 jusqu'au 24 mai 2024, à l'Administration communale, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe, service urbanisme, les jours ouvrables.

En outre des explications techniques peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant ou du service de l'urbanisme, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe. Agent traitant : Céline DEHOMBREUX - 067/79.42.37 – celine.dehombreux@genappe.be

A Genappe, le 25 avril 2024

La Directrice Générale (sé) M. TOCK

Le Bourgmestre, (sé) G. COURONNE